

## Formule de publication

(pour l'établissement d'expéditions, copies, extraits d'actes ou décisions judiciaires à publier)

BUREAU DES HYPOTHÈQUES	DÉPÔT	DATE
	7404P01 2022 D N° 27942 SERV	Date : 22/08/2022 Volume : 7404P01 2022 P N° 16588
	DROITS : Néant	
	CSI : Néant	Droits : Néant

Service de la Publicité Foncière  
et de l'Enregistrement d'ANNECY

22 AOUT 2022

709291

PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Arrêté n°PREF/DRCL/BAFU/2022-0034 du 22 mars 2022  
portant servitude pour le passage de canalisations d'eaux usées sur la  
commune de Gruffy, lieudit "Buisson Dessous", Maître d'ouvrage: SILA)

Arrêté n°PREF/DRCL/BAFU/2022-0035 du 22 mars 2022  
portant servitude pour le passage de canalisations d'eaux usées sur la  
commune de Gruffy, lieudit "Buisson Dessus", Maître d'ouvrage: SILA)

VU le Code Rural (nouveau) Livre premier et notamment ses articles  
L.152-1, L.152-2 et R.152-1 à R.152-15 relatifs à l'institution de  
servitude sur fonds privés;

VU le décret n°55-22 du 4 janvier 1955 modifié, portant réforme de la  
publicité foncière; ensemble le décret d'application n°55-1350 du 14  
octobre 1955, modifié;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs  
des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat  
dans les régions et départements;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Alain  
ESPINASSE, en qualité de Préfet de la Haute-Savoie;

VU l'arrêté préfectoral n°SGCD/SLI/PAC/2021-0030 du 16 avril 2021  
donnant délégation de signature à M. Thomas FAUCONNIER, secrétaire  
général de la Préfecture de Haute-Savoie;

VU la délibération du bureau syndical du Syndicat Mixte de Lac  
d'ANNECY (SILA) en date du 20 janvier 2020 sollicitant l'institution  
d'une servitude pour l'institution d'une servitude pour le passage de  
canalisations d'eaux usées sur la commune de Gruffy, aux lieux-dits  
Buisson Dessous" et "Buisson Dessus, avec occupation temporaire de  
terrains;

VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BAFU/2021-0076 du 23 septembre  
2021 prescrivant une enquête de servitude en vue de délimiter  
exactement les parcelles à frapper de servitude pour permettre le  
passage de canalisations d'eaux usées;

VU le dossier d'enquête constitué conformément à l'article R 152-4 du  
Code Rural;

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent :  
elles garantissent pour les données vous concernant, auprès de la conservation des hypothèques, un droit d'accès et un droit de rectification.

VU les pièces constatant que l'arrêté d'ouverture d'enquête et l'avis d'enquête ont été publiés et affichés huit jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête, et que le dossier d'enquête ainsi que le registre d'enquête ont été déposés en mairie de Gruffy du mercredi 10 novembre au vendredi 26 novembre 2021 inclus;

VU les avis de réception des notifications individuelles du dépôt du dossier faites aux propriétaires intéressés;

VU le procès-verbal d'enquête et l'avis favorable, assorti d'une réserve de Monsieur le Commissaire Enquêteur en date du 28 décembre 2001;

VU la délibération du comité syndical du SILA en date du 31 janvier 2022 apportant des réponses à la réserve du commissaire-enquêteur ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la Préfecture;

### **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>:** Est instituée, au profit du SILA, une servitude de canalisations d'eaux usées, sur la commune de GRUFFY, conformément aux plans et états parcellaires ci-annexés.

**Article 2:** La servitude donne le droit:

- de poser dans une bande de terrain **de 3 mètres** de largeur des canalisations d'eaux usées avec leurs accessoires divers tel que précisé aux pièces du dossier d'enquête modifié,
- d'essarter dans cette bande des arbres et des arbustes susceptibles de nuire à l'établissement et à l'entretien des ouvrages,
- d'accéder au terrain dans lequel les conduites sont enfouies, les agents chargés du contrôle bénéficiant du même droit d'accès,
- d'effectuer tous travaux d'entretien et de réparation conformément aux dispositions de l'article R.152-14 du Code Rural.

L'occupation temporaire sur une largeur de 10 mètres est autorisée par un arrêté préfectoral distinct.

**Article 3:** Le présent arrêté sera:

- notifié par Monsieur le Président du SILA, par lettre recommandée avec accusé de réception, à chacun des propriétaires concernés ou, si ceux-ci ne sont pas domiciliés dans la commune, au fermier, locataire, gardien ou régisseur de la propriété,
- déposé en mairie de GRUFFY, pour être communiqué aux intéressés sur leur demande,
- publié et affiché en mairie de GRUFFY dans les formes habituelles,

**Article 4:** Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture. Le tribunal administratif peut désormais également être saisi par la voie de l'application «Télérecours citoyens» sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Dans le même délai, un recours gracieux est également possible auprès du préfet signataire du présent arrêté. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de ces deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

**Article 5:** Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture,  
Monsieur le Président du SILA,  
Monsieur le Maire de GRUFFY,  
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,  
Thomas FAUCONNIER

GRUFFY (74) – Desserte EU »Buisson Dessous » SILA

<b>PROPRIETE 00002</b>	<b>PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)</b>
<b>PROPRIETAIRE</b>	
Madame EMONET Arlette Françoise, profession inconnue, demeurant 116 rue de La Tour PARIS 16 (75016) Née le 28/10/1947 à ANNECY (74)	
Epouse de Monsieur FRIZON Jacques François Maire Mariée le 03/08/1970 à GRUFFY (74)	
De nationalité française	

Sur la commune de GRUFFY (74)

Sect.	N°	Nature	Référence cadastrale		Surface servitud	Observations (Surfaces en m² ou
			Lieu-Dit	Surface		
A	191		LES PRES D'EN BAS	3 944 Total	70 70	

Origine de propriété

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître JULLIAND , le 15/04/2009, publié au service de publicité foncière d'ANNECY le 06/05/2009 sous le volume 2009P numéro 5716

1/8  
Epoque 15/03/1912 → Emend. 22/10/1912

GRUFFY (74)

**PROPRIETE 00007 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)**

**INDIVISAIRE**

Monsieur MILLIET Bernard Jean, profession inconnue, demeurant La fin du Buisson GRUFFY (74540)

Né le 20/05/1957 à ANNECY (74)

Epoux de Madame BERTHOLLET Anne Elisabeth

Marié le 22/08/1981 à GRUFFY (74) sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union. Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.

De nationalité française

**INDIVISAIRE**

Madame MILLIET Françoise Aline demeurant 281 che de St Denis SAINT-ETIENNE-DE-

CROSSEY (38960) Née le 21/04/1948 à GRUFFY (74)

Situation matrimoniale

inconnue

De nationalité française

**INDIVISAIRE**

Monsieur MILLIET Roger René demeurant GRUFFY GRUFFY

(74540) né le 28/11/1952 à ANNECY (74)

**Décédé à Gruffy (Hte-Savoie) le 9 janvier 2011.**

De nationalité française

**INDIVISAIRE**

Madame MILLIET Francia Marie Louise demeurant 8 AAV DE THONES ANNECY

(74000) Née le 14/06/1955 à ANNECY (74)

Divorcée de M Jean-Pierre Gabriel Luc FABRETTO suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de Chambéry (Savoie) le 15/04/2014. De nationalité française

GRUFFY (74)

**INDIVISAIRE**

- Madame JACQUET Marie Louise, profession inconnue, demeurant Adresse inconnue Née le 23/09/1920 à CUSY (74)

Epouse de Monsieur MILLIET René

Jean Mariée le 08/02/1975 à

GRUFFY (74)

**Décédée le 02/07/2004 à Rumilly (Hte-Savoie)**

De nationalité française

Sur la commune de GRUFFY (74)

Sect.	N°	Nature	Référence cadastrale		Surface	Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou
			Lieu-Dit	Surface		
A	1516		LA FIN DU BUISSON		3 506 Total	174 174

Origine de propriété

Attestation suivant acte reçu par Maître JULLIAND, les 22/04 & 19/05/1989, publié au service de publicité foncière d'ANNECY le 13/06/1989 sous le volume 11912 numéro 5.

**GRUFFY - DESSERTTE EU "BUISSONS DESSUS" SILA**

**PROPRIETE 00001 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)**

**INDIVISAIRE**

Monsieur CASTAN Gilles Roger Jacques, Profession inconnue et Madame RAULOT Laetitia Nadège son épouse, Profession inconnue, demeurant ensemble 1 DTO Edificio 1A-RVA de TANGER PORTO 4150-723 (1307 PORTUGAL)

Nés, savoir :

Monsieur né le 15/05/1981 à GRENOBLE (38)

Madame née le 30/04/1976 à CHAMBERY (73)

Mariés le 04/07/2015 à GRUFFY (74) sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.

Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.

De nationalité française

**INDIVISAIRE**

Monsieur GIUSTI Bruno , Profession inconnue et Madame BOISSON Corinne Suzanne Solange son épouse, Profession inconnue, demeurant ensemble Buissons dessus, 67 montée des Noisetiers GRUFFY (74540)

Nés, savoir :

Monsieur né le 20/02/1973 à BOURG EN BRESSE (01)

Madame née le 13/06/1975 à ALBERTVILLE CEDEX (73)

Mariés le 09/07/2005 à QUINTAL (74) sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.

Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.

De nationalité française

**GRUFFY - DESSERTTE EU "BUISSONS DESSUS" SILA**

Sect.	N°	Nature	Référence cadastrale		Surface Servitude (m <sup>2</sup> )	Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
			Lieu-Dit	Surface		
A	1391		LE BUISSON DESSUS	375	128	
A	1743		LE BUISSON DESSUS	44	31	
			Total		159	

**Origine de propriété**

Scission de copropriété suivant acte reçu par Maître JULLIAND, le 14/06/2013, publié au service de publicité foncière d'ANNECY le 12/07/2013 sous le volume 2013 P numéro 10028

Vente suivant acte reçu par Maître ARNOFI, 18/06/2013, publié au service de publicité foncière d'ANNECY le 12/07/2013 sous le volume 2013 P numéro 10030

Vente suivant acte reçu par Maître MARINE, 23/02/2015, publié au service de publicité foncière d'ANNECY le 24/04/2015 sous le volume 2015 P numéro 5779

**GRUFFY - DESSERTTE EU "BUISSONS DESSUS" SILA**

**PROPRIETE 00002**

**PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)**

**USUFUJUIER**

- Monsieur MILLIET Jean-Pierre, Profession inconnue, demeurant à GRUFFY (74540) 76 IMPASSE DES PETITS NANTS Né le 20/11/1964 à ANNECY (74)  
De nationalité française.

**NU-PROPRIETAIRE**

- Monsieur BAVEREL Antoine, Profession inconnue, époux de Madame Lydie SONNERAT-DESCHAMPS, demeurant à EPAGNY METZ-TESSY (74330) 208 RUE DU NANTE  
Né le 29/12/1984 à ANNECY (74)  
Marié le 11/07/2015 à EPAGNY METZ-TESSY (74)  
De nationalité française.

**NU-PROPRIETAIRE**

- Monsieur BAVEREL Adrien, Profession inconnue, demeurant à ST LAURENT CABRERISSE (11220) 36 QUARTIER DE L'ESCARGOT  
Né le 05/02/1988 à ANNECY (74)  
Célibataire,  
Non lié par un pacte civil de solidarité.  
De nationalité française.

**NU-PROPRIETAIRE**

- Madame MILLIET Erika, Profession inconnue, demeurant à GRUFFY (74540) 76 IMPASSE DES PETITS NANTS Née le 26/10/1999 à ANNECY (74)  
Célibataire,  
Non liée par un pacte civil de solidarité.

**GRUFFY - DESSERTTE EU "BUISSONS DESSUS" SILA**

De nationalité française.

**NU-PROPRIETAIRE**

- Madame MILLIET Ophélie, Profession inconnue, demeurant à GRUFFY (74540) 76 IMPASSE DES PETITS NANTS  
Née le 26/10/1999 à ANNECY (74)

Célibataire,

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

		Référence cadastrale		Surface Servitude (m²)	Observations (Surfaces en m² ou ca)
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit		
A	1677		LE BUISSON DESSUS	105 105	
			Surface Total	393	

Origine de propriété

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître REY, le 28/09/2007, publié au Service de la Publicité Foncière d'ANNECY, le 27/11/2007, sous le volume 2007P numéro 18441.

Complément : biens transmis : propre à la disposante.

Disposante décédée le 26/09/2006 laissant son époux MILLIET né le 20/11/1964 bénéficiaire de la totalité en usufruit et pour héritiers ses quatre enfants BAVEREL nés le 29/12/1984, le 05/02/1988, MILLIET nées le 26/10/1999 et 26/10/1999

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Le Préfet atteste la présente copie hypothécaire en 10 pages conforme à la minute et à l'exemplaire destiné à recevoir la mention de publication.

A ANNECY,  
Le Préfet  
pour le Préfet.

LE CHEF DE BUREAU

Pierre VIGNOUD

La personne morale de droit public dénommée SYNDICAT MIXTE DU LAC D'ANNECY, ou SILA, syndicat mixte à la carte, dont la création a été autorisée par arrêtés préfectoraux des 15 juillet 1957, 29 novembre 1966, 24 juin 1991, 9 et 10 janvier 1992, 20 décembre 2000, du 10 juin 2009 et 23 décembre 2009, 10 janvier 2014, 26 janvier 2016, 6 février 2017 et 28 décembre 2021, dont le siège est à CRAN-GEVRIER Cedex (Haute-Savoie), 7 rue des Terrasses, ayant comme identifiant au SIREN le numéro 247 400 013.

CERTIFICAT D'IDENTITE

Le Président du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy certifie que l'identité complète des parties dénommées dans l'état parcellaire annexé, lui a été régulièrement justifiée. Aucune indemnité n'est versée pour l'institution de la servitude compte tenu de la plus-value apportée aux terrains par la mise en place de l'assainissement.

A CRAN-GEVRIER,  
Le Président,  
Pierre BRUYERE



**COMMUNE DE GRUFFY**

**Desserte eaux usées  
du lieu dit "Buisson"**

**Extrait plan de récolement**

**Parcelle A 1677**

**Légende**

-  Collecteur neuf
-  Canalisations branchements neuves
-  Boîte de branchement Ø 400 / Siphon
-  Regard de branchement Ø 600 / Ø 800
-  Regard de visite Ø 800 / Ø 1000
-  Collecteur existant
-  Regard de visite existant
-  Canalisations abandonnées sur place
-  Regard de visite abandonné
-  Canalisations supprimées (déposées)
-  Regard de visite supprimé

Le levé respecte la classe de précision A selon la norme AFNOR NF S70-003



**COMMUNE DE GRUFFY**

**Desserte eaux usées  
du lieu dit "Buisson"**

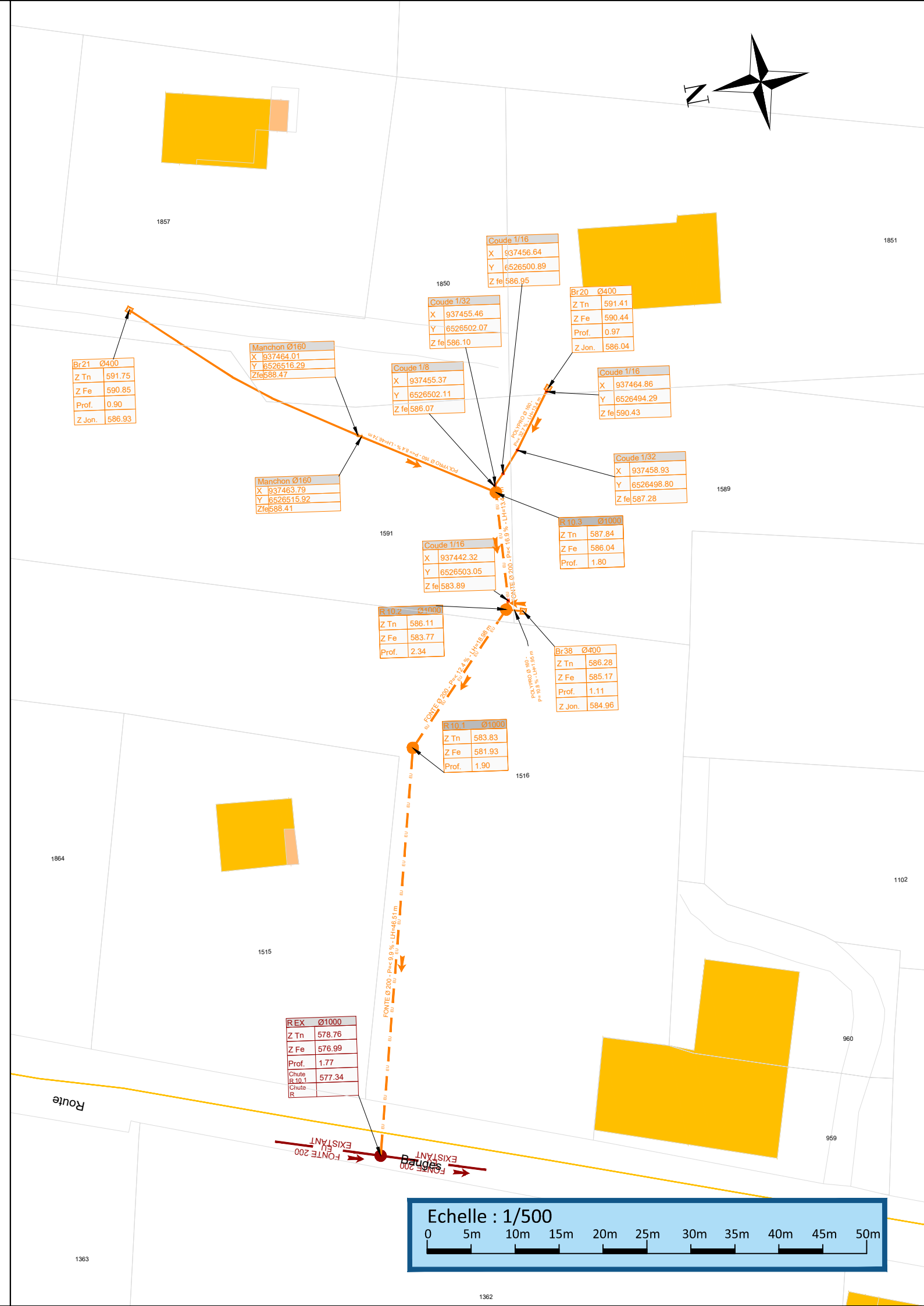
**Extrait plan de récolement**

**Parcelle A 1516**

**Légende**

-  Collecteur neuf
-  Canalisations branchements neuves
-  Boîte branchements Ø 400 / Siphon
-  Regard de branchements Ø 600 / Ø 800
-  Regard de visite Ø 800 / Ø 1000
-  Collecteur existant
-  Regard de visite existant
-  Canalisations abandonnées sur place
-  Regard de visite abandonné
-  Canalisations supprimées (déposées)
-  Regard de visite supprimé

Le levé respecte la classe de précision A selon la norme AFNOR NF S70-003



**COMMUNE DE GRUFFY**

**Desserte eaux usées  
du lieu dit "Buisson"**

**Extrait plan de récolement**

**Parcelle A 191**

**Légende**

-  Collecteur neuf
-  Canalisation branchement neuve
-  Boîte branchement Ø 400 / Siphon
-  Regard de branchement Ø 600 / Ø 800
-  Regard de visite Ø 800 / Ø 1000
-  Collecteur existant
-  Regard de visite existant
-  ~~ABANDONNÉE~~ ~~ABANDONNÉE~~ Canalisation abandonnée sur place
-  ● Regard de visite abandonné
-  ~~SUPPRIMÉ~~ ~~SUPPRIMÉ~~ Canalisation supprimée (déposée)
-  ● Regard de visite supprimé

Le levé respecte la classe de précision A  
selon la norme AFNOR NF S70-003

